

MARCHÉS D'ENTRETIEN EN GESTION ÉCOLOGIQUE : ACCEPTER LA COMPLEXITÉ POUR ENRICHIR L'ACTION

Nombreux sont les gestionnaires qui ont recours aux entreprises de paysage pour l'entretien de leurs espaces. Comment rédiger et suivre un marché en gestion écologique ? Quelles relations entre donneur d'ordre et équipes de terrain ? Entretien avec Courbevoie et Marcel Villette.

A Courbevoie, le cimetière des Fauvelles est entretenu depuis plusieurs années par l'entreprise de paysage Marcel Villette. Il est passé d'une gestion traditionnelle à une gestion écologique labellisée EcoJardin en 2016, renouvelée en 2019. Benjamin Waller, responsable de l'entretien des espaces verts à la ville de Courbevoie et Romain Ente, référent environnemental chez Marcel Villette, partagent leur retour d'expérience.



Cimetière des Fauvelles / mairie de Courbevoie.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE, POUR VOUS, ÇA A COMMENCÉ COMMENT ?

Benjamin Waller :

Je suis arrivé à la ville de Courbevoie il y a une petite dizaine d'années et la démarche était déjà impulsée par le directeur du service des Espaces verts.

À l'occasion de la rénovation du cimetière des Fauvelles en 2006, la municipalité a choisi une réhabilitation en cimetière paysager et la mise en œuvre des principes de la gestion écologique. Commencer

par un cimetière était un choix osé, mais un tel espace permet de saisir toute la complexité liée à la mise en place de ce type de gestion : cela prend du temps et nécessite une communication poussée et permanente avec toutes les parties prenantes. C'est un travail de fond.

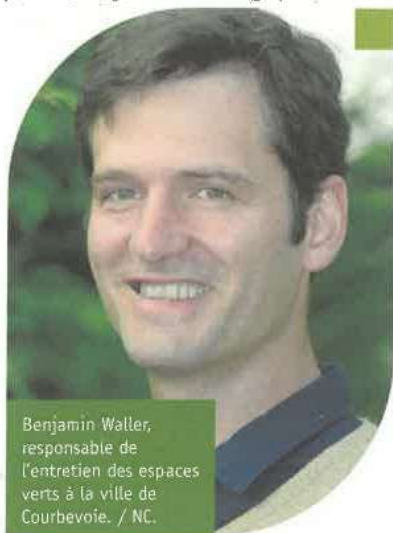
Romain Ente :

L'évolution de notre métier vers la gestion écologique s'est faite en suivant l'évolution de la société, mais aussi des demandes des marchés auxquelles notre entreprise s'est adaptée. C'est le cas par exemple pour le cimetière des Fauvelles où, d'un marché à l'autre, nous avons dû totalement revoir notre copie. En effet, d'un marché d'entretien classique, nous sommes passés à un marché basé sur les critères de gestion écologique du label EcoJardin.

La réussite de Courbevoie dans cette labellisation nous a d'ailleurs décidé à faire labelliser les espaces verts de notre siège social. Marcel Villette est ainsi la première entreprise du paysage à avoir reçu ce label pour l'entretien de ses propres espaces verts. Cela nous permet de faire de notre

siège un espace de démonstration intégré de nos savoir-faire pour nos clients et de sensibilisation pour nos équipes.

Plus largement, je pense qu'il y a une grande disparité entre la place qu'occupe l'écologie dans les médias et la réalité du terrain. Si de plus en plus de marchés publics font des gestes pour l'environnement, rares sont ceux qui sont impliqués profondément dans la démarche.



Benjamin Waller, responsable de l'entretien des espaces verts à la ville de Courbevoie. / NC.



Romain Ente, référent environnemental chez Marcel Villette. / NC.

COMMENT RÉDIGER UN MARCHÉ D'ENTRETIEN EN GESTION ÉCOLOGIQUE, ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

BW : A mon sens, un marché en gestion écologique se prépare avant même sa rédaction (et la réponse de l'entreprise), pour anticiper par exemple la formation des agents et les accompagner dans l'acquisition de ces nouvelles compétences. Ensuite, la construction du marché est primordiale. Il faut faire attention à ne pas perdre de vue l'essentiel et à ne pas trop complexifier les choses, sinon c'est une usine à gaz. Pour le cimetière des Fauvelles, les premières années ça n'a pas été évident à mettre en œuvre, mais nous sommes arrivés aujourd'hui à un résultat satisfaisant tant en terme d'établissement des critères que de gestion et de suivi.

Il y a d'ailleurs vraiment eu un tournant pour notre collectivité avec la labellisation EcoJardin du cimetière. Avant, la gestion écologique était plutôt informelle et intégrée dans le Plan Assurance Qualité. Le label EcoJardin nous a permis de formaliser les choses, d'avoir un langage commun. Nous nous sommes inspirés du référentiel pour rédiger et faciliter le suivi du marché. Le respect des critères du label fait partie des obligations de résultat de l'entreprise et était énoncé dans le marché. Tout est écrit dans le CCTP : les critères esthétiques, de consommation d'eau, les intrants, les moyens (dont le matériel utilisé)...

RE : Pour une bonne exécution du marché, il faut avant tout qu'il soit bien construit et que le maître d'ouvrage connaisse bien ses sites ainsi que la gestion qu'il compte y pratiquer. Le marché d'entretien des cimetières de Courbevoie est particulier. C'est un marché à objectifs auxquels nous devons répondre pour obtenir le paiement complet de nos honoraires. Chaque trimestre, nous sommes évalués sur la bonne exécution des tâches qui varient au fil des saisons : arrosage, taille, tonte, intervention sanitaire mais aussi performance environnementale. Cette évaluation, utile en début de marché pour mettre en place les objectifs mais un peu anxiogène pour l'entreprise, s'estompe aujourd'hui au profit d'une envie commune de gérer au mieux les sites. Dans d'autres cas, les collectivités qui se lancent dans l'aventure ont parfois besoin d'être accompagnées. Quand nous nous positionnons sur un marché, nous répondons précisément aux demandes, tout en évoquant des possibilités d'évolution en cours de marché. Le fait de partager l'expérience acquise sur d'autres



chantiers peut être inspirant pour faire évoluer les modes de gestion. Pour appuyer nos réponses, nous mettons en avant mon rôle de référent environnemental dans l'entreprise ainsi que notre propre démarche. ■

COMMENT FONCTIONNE LE DIALOGUE ENTRE VOUS ?

BW : L'implication de Romain dans la gestion du marché a vraiment été un changement important pour nous. La gestion écologique est devenue le fondement de la gestion de l'espace. Les rendez-vous de chantiers ne sont plus des temps de contrôle, mais plutôt de discussion, où on cherche ensemble des solutions. On se retrouve autour d'une envie commune de faire avancer les choses, d'enrichir l'écosystème autant que l'expérience des riverains. Le statut du prestataire change, il n'est plus un simple exécutant, il devient un partenaire. On a des échanges de fond, on parle biodiversité et paysage plutôt que nombre de tontes dans l'année. Pour autant, nous gardons une grande exigence de qualité.

Cette évolution dans la relation est plus agréable, mais demande un travail de longue

haleine. Dès qu'un problème est réglé un autre apparaît. Adopter une gestion dynamique c'est s'adapter aux réalités et aux demandes. C'est un gros changement de paradigme. On passe d'une exigence de résultat figé à un choix d'actions pour atteindre un résultat dynamique. On guide plus, on contraint moins. Cela génère une émulation et une forte motivation.

RE : La nature du dialogue entre le prestataire et la collectivité dépend beaucoup de la maîtrise d'ouvrage et de son implication dans la démarche environnementale. Avoir une bonne relation de travail et partager l'ensemble des informations et des connaissances me semble primordial. Chaque partie doit pouvoir s'impliquer dans la gestion et prendre part aux décisions.

Pour l'entretien des cimetières de Courbevoie, en plus de la communication nécessaire au bon déroulement du marché, nous avons mis en place un compte rendu écrit, documenté et illustré avec des photos de chantier. Ce compte rendu, remis après chaque réunion, permet de suivre l'entretien sur le long terme. Au final, nous saurons ce qui a été entrepris et pourquoi sur toute la durée du marché, et même d'un marché à l'autre. Ce suivi est par exemple indispensable d'une année sur l'autre pour la rotation des zones refuges lors de la fauche des prairies.

De son côté, la Ville de Courbevoie partage sa connaissance du site avec les différents relevés floristiques et faunistiques qu'ils ont fait réaliser. ■

QUEL EST LE COÛT DE LA MISE EN PLACE D'UNE TELLE DÉMARCHÉ ?

BW : La démarche de passage en gestion écologique n'est pas anodine. Elle génère un léger surcoût qu'il faut anticiper et justifier. Par ailleurs, elle nécessite une vision transversale, entre services (déchets, ou voirie par exemple). Cela implique un changement de mentalités à toutes les échelles : au sein de l'entreprise de paysage, pour le contrôleur dans la collectivité, dans les services

administratifs. Il faut pour cela assurer une communication permanente entre tous les acteurs, et aussi avec les riverains.

RE : En ce qui nous concerne, la gestion écologique demande un investissement supplémentaire en termes de suivi par rapport à une gestion plus traditionnelle. D'une part, nous devons produire un suivi des consom-

mations des énergies, de l'eau ou des matériaux.

D'autre part, comme nous entretenons les espaces verts en tant qu'écosystème, cela implique un suivi des interventions afin d'adapter le plan de gestion. ■

POUR LES JARDINIERS, QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ? ET POUR LA COLLECTIVITÉ ?

RE : La gestion écologique apporte aux jardiniers de nouvelles perspectives d'entretien, par la différenciation des espaces et la prise en compte des écosystèmes. Cela rend le métier plus complexe, mais vraiment passionnant !

Prenons le désherbage manuel sélectif par exemple. Cela peut paraître fastidieux et les jardiniers pourraient trouver plus simple de tout tondre, mais s'ils comprennent pourquoi ils le font, c'est différent. Pour cela, il faut que les jardiniers puissent identifier les espèces pour savoir lesquelles conserver

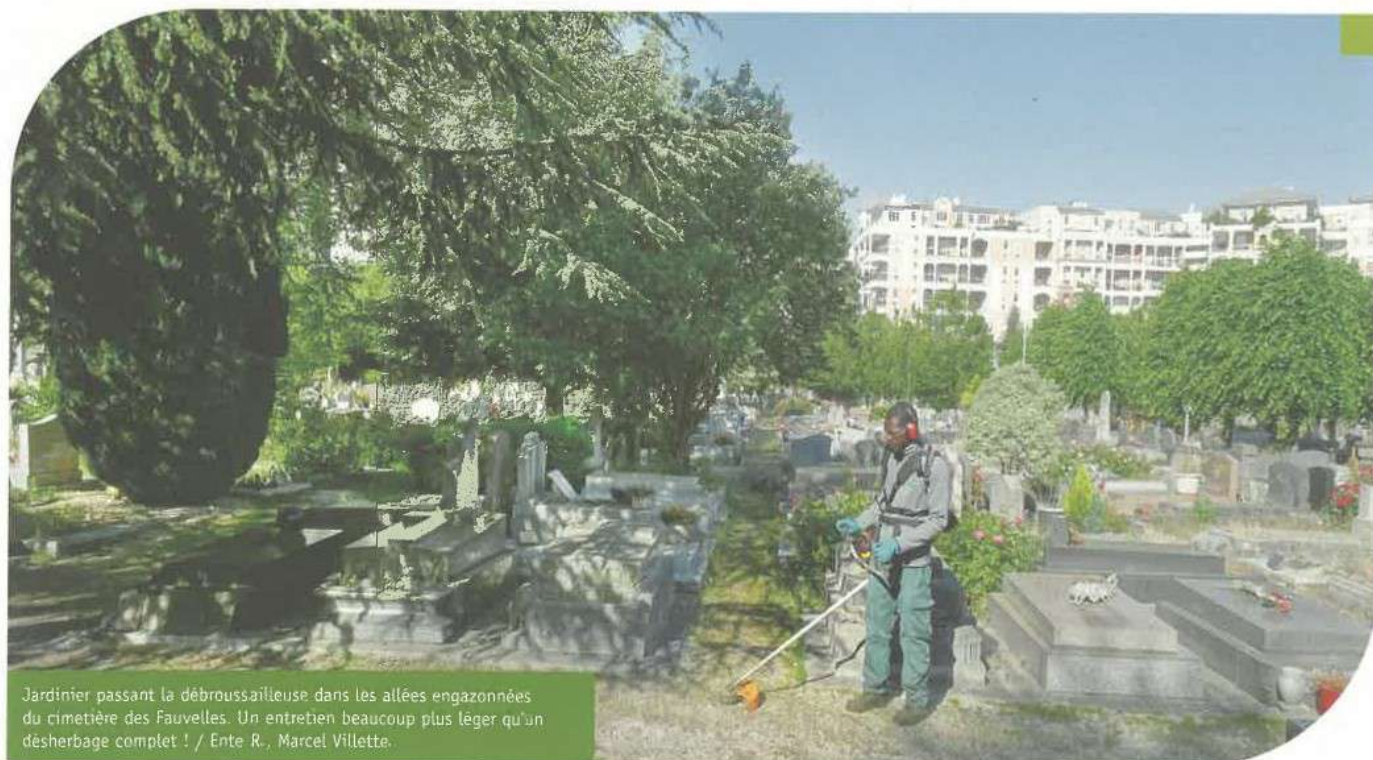
en fonction des objectifs de biodiversité. En échange de cet investissement, on a de belles récompenses : croiser un renard, voir des orchidées pousser dans l'ancien cimetière...

La gestion écologique, c'est aussi prendre le temps de regarder ce qui se passe.

La gestion écologique s'inscrit dans le temps long, au-delà d'un seul marché. L'évolution de la flore spontanée et des sols ou l'arrivée des pollinisateurs prend parfois du temps. Notre vision doit donc être en constante évolution.

BW : La gestion écologique, ce ne sont pas que des choix opérationnels de terrain, mais aussi des choix stratégiques à l'échelle de toute la ville. Elle n'est jamais acquise et doit toujours être réexpliquée. Malheureusement, elle est souvent vue comme un « laisser aller ». On n'a pas toujours les mêmes manières de voir les choses, notamment sur ce qui est « sale ».

L'acceptation de la gestion écologique du cimetière a été compliquée au début, c'est clair. Il y a un imaginaire autour des cimetières où la flore spontanée n'a pas sa place. Faire évoluer ces représentations a nécessité



Jardinier passant la débroussailluse dans les allées engazonnées du cimetière des Fauvelles. Un entretien beaucoup plus léger qu'un désherbage complet ! / Ente R., Marcel Villette.

une souplesse de tous les côtés. Dans un cimetière, le prestataire n'a pas le droit, ni la mission de s'occuper des emplacements des sépultures, il faut y mener une gestion en bonne intelligence entre tous les acteurs. Nous avons, par exemple, planté des pommiers, qui font l'unanimité au printemps, aussi bien pour les visiteurs que pour les pollinisateurs, mais une fois que les fruits tombent de l'arbre, les tâches sur les tombes peuvent générer de l'insatisfaction.

On cherche donc des solutions tous ensemble pour assurer le meilleur équilibre possible.

La végétalisation des allées est un exemple de réussite : cela nous a permis d'aller plus loin dans la gestion écologique, satisfaisant les Courbevoisiens et diminuant le temps d'entretien pour le prestataire.

Nous avons compris que quoi que nous mettions en place, c'est toujours beaucoup mieux accepté avec une communication claire.

RE : Pour résumer, un marché en gestion écologique se pense au delà du marché, avec un suivi sur le long terme du site, qui permet d'adapter les marchés suivants aux réalités du terrain, et avec une relation entre acteurs qui se pense, elle aussi, sur la durée. ■

Propos recueillis par
Mathilde Elie, Plante & Cité

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE : ENGAGÉES PAR NATURE !

Engagées dans des pratiques plus vertueuses depuis de nombreuses années, les entreprises du paysage ont anticipé les évolutions réglementaires visant à une gestion plus écologique des aménagements paysagers. Dès 2013, 96 % des entreprises adhérentes à l'Unep avaient déjà diminué leurs volumes de pesticides et près de la moitié n'en appliquaient déjà plus. Pour 60% des chefs d'entreprise, c'est leur conviction personnelle qui est à l'origine de ces changements.

Cette conviction, qui répond tout autant aux attentes sociétales qu'à la nécessité de protéger la biodiversité, fait des entreprises du paysage des acteurs de premier plan pour intervenir sur des projets écologiques. Depuis 2015 et la loi Labbé, notre secteur a su s'adapter et est aujourd'hui force de proposition pour des solutions plus adaptées, raisonnées et maîtrisées. Notre connaissance des végétaux est au cœur de notre plus-value, que ce soit en gestion écologique, comme la PBI, ou sur des projets plus importants de génie écologique.

C'est du côté des usagers qu'il y a encore beaucoup de pédagogie à faire : si l'opinion publique prône la préservation de la biodiversité, tout le monde n'est pas encore prêt à voir son jardin ou les espaces publics avoir un aspect plus « naturel ». Mais la période que nous traversons avec la crise sanitaire va certainement rebattre les cartes : 2 mois et demi de fermeture des parcs et jardins ont laissé le temps à la nature de s'exprimer, et à la flore spontanée de se développer. Les citadins ont semblé re-découvrir la nature dans leur ville et leur quartier, ouvrant la voie à une gestion plus écologique et raisonnée de ces espaces.

Pour accompagner ce mouvement, les entreprises du paysage peuvent compter sur l'Unep et les nombreuses ressources créées par les équipes avec l'aide des professionnels : guide des techniques alternatives, règles professionnelles (travaux de génie écologique, travaux d'écopastoralisme, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...), sensibilisation aux problématiques environnementales. Autant de sujets que nous portons également auprès des institutions pour que nos propositions soient reprises dans les politiques publiques, par exemple dans le Plan biodiversité de 2018, ou encore dans le Plan nature en ville en 2019.

Convaincues et outillées, les entreprises du paysage sont plus que jamais aux côtés des maîtres d'ouvrage pour relever ensemble les défis à venir.

Laurent Bizot, président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage



Laurent Bizot - / NC.

QUELQUES RÉFÉRENCES

Provendier D., 2017. **Pour une commande publique durable**. Dans Plante & Cité, *Aménager et gérer avec frugalité*, n°3, p.12-14 (3 p.)

RhonAlpEnergie Environnement (RAEE), 2016. **Commande publique durable : guide méthodologique et fiches pratiques**. 94 p.

Commission européenne, 2005. **Acheter vert : un manuel sur les marchés publics écologiques**. 39 p.